



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/13

Reçu en Préfecture le : 16/07/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 juillet 2013
D-2013/404

Aujourd'hui 15 juillet 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,
Madame Anne BREZILLON(présente à partir de 16h45)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Charte de la Participation Citoyenne Projet. Approbation.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une dynamique positive est engagée depuis de nombreuses années à Bordeaux en matière de concertation et de participation citoyenne, qui va bien au-delà des objectifs de la loi de 2002 sur la démocratie de proximité.

Qu'il s'agisse des concertations liées aux grands projets d'urbanisme, à l'aménagement des espaces publics, aux actions du projet social ou de l'agenda 21, ou encore aux dispositifs ciblés sur des questions plus quotidiennes, Bordeaux développe et expérimente beaucoup, à l'image de l'installation désormais effective des 8 commissions permanentes des conseils de quartier.

En leur permettant de se confronter aux difficultés et à la complexité de la vie locale, les démarches de concertation constituent un élément indispensable de démocratie locale. Mais elles réinterrogent nécessairement et en profondeur nos modes de gouvernance, politique et administrative, pour qu'elles s'inscrivent dans la durée.

Pour développer encore et pour favoriser une culture du débat et des habitudes communes de travail, la présente charte réaffirme les objectifs, les engagements et les valeurs de la participation citoyenne.

Elle pose les principes qui permettent de garantir la clarté que requiert un dialogue sincère et fructueux entre les habitants, organisés ou non, les élus et l'administration municipale.

Elle fournira un cadre permettant d'évaluer régulièrement la participation citoyenne et identifier les points d'amélioration.

Son élaboration collective est issue de nombreux échanges et séances de travail organisés depuis mai 2012, auxquels près de 80 citoyens (habitants volontaires et conseillers de quartier) ont participé, ainsi que des contributions recueillies par le biais de la plateforme numérique jeparticipe.bordeaux.fr.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de charte de la participation

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

PROJET

Charte de la participation citoyenne de la Ville de Bordeaux

Objectifs, valeurs et engagements

PROJET

Préambule : pourquoi cette charte ?

Construire une démarche participative s'appuie d'abord sur une conviction : le citoyen n'est pas qu'un consommateur, c'est un acteur producteur d'idées et de solidarité.

Toute démarche associant concrètement les citoyens constitue par principe un bon exercice pour renouer avec la conscience du bien commun et de l'intérêt général, quels que soient le thème ou l'objet retenus. Le dialogue citoyen a vocation à enrichir la décision des élus pour plus de pertinence et d'efficacité, au plus près des besoins de la population, pour une meilleure qualité de vie.

En permettant aux citoyens de se confronter aux difficultés et à la complexité de la vie locale, les démarches de concertation constituent à n'en pas douter un pas significatif en terme de démocratie locale. Mais elles réinterrogent nécessairement et en profondeur nos modes de gouvernance, politique et administrative, pour qu'elles s'inscrivent dans la durée.

La présente charte se donne pour ambition de définir les objectifs de la participation citoyenne, d'en partager les engagements et les valeurs. Elle pose les principes règles qui permettent de garantir la clarté que requiert un dialogue sincère et fructueux entre les habitants, organisés ou non, les élus et l'administration municipale.

Elle n'entend pas constituer un instrument de conviction systématique, de lissage des désaccords individuels ou collectifs, même si un certain consensus reste souhaitable. De ce point de vue, la participation citoyenne s'affirme comme un espace d'expression complémentaire des autres dispositifs de représentation, et au-delà un élément indispensable de notre démocratie.

Elle se donne pour objectif de contribuer à l'établissement d'un climat d'entente et de confiance mutuelle, en permettant :

- que chacun puisse s'exprimer, soit écouté et compris,
- que chacun comprenne ce qui est dit ou présenté,
- que chacun puisse apporter sa contribution, son expertise, dans le sens de l'intérêt commun.

Principes fondateurs

Le dialogue citoyen participe à la construction du « vivre ensemble ».

C'est le préalable sur lequel s'entendent les élus, l'administration, les bordelaises et les bordelais. Il s'exprime lors de la mise en œuvre de projets structurants pour la ville, de projets de proximité et d'autres thématiques.

Il peut être initié par la Ville ou par un collectif d'habitants.

La participation citoyenne *

La participation citoyenne est un axe fort de la politique publique de Bordeaux.

Elle permet aux bordelais(es) d'être associé(e)s au processus d'élaboration des décisions des élu(e)s.

Elle consiste en un échange et une écoute réciproque entre les parties intéressées (élus / administration / habitants).

Elle exprime l'avis des citoyens et s'appuie sur la diversité des modes et conditions de vie dans l'environnement quotidien.

Elle requiert organisation, rigueur, transparence, et réalisations concrètes.

Elle procède d'un contrat moral intitulé « charte de la participation citoyenne ».

La charte de la participation citoyenne *

La charte est un outil qui définit les modalités de la participation citoyenne entre les élus, l'administration et les habitants. Elle traduit leurs engagements à développer une dynamique de participation citoyenne dans l'intérêt général. Elle sera complétée par un guide de bonnes pratiques.

* [Définitions issues des groupes de travail et collectivement validées]

Nos valeurs

La charte repose sur l'engagement commun à :

- 1/ privilégier l'intérêt général,
- 2/ débattre, penser et faire ensemble,
- 3/ respecter les rôles et la parole de chacun,
- 4/ rechercher le consensus ou identifier avec clarté les différences de point de vue,
- 5/ s'ouvrir à la diversité.

Nos objectifs

La charte a pour ambition partagée de :

- 1/ définir des principes commun d'action selon le principe d'engagement réciproque,
- 2/ constituer un outil d'amélioration des projets,
- 3/ promouvoir la participation des citoyens,
- 4/ favoriser l'innovation et la recherche sur le dialogue citoyen et la participation,
- 5/ fournir un cadre permettant l'évaluation de la participation.

Dans cet esprit, la charte a été élaborée conjointement par des habitants, des membres de l'administration et des élus à qui la responsabilité de la décision revient.

Nos engagements

Engagement n° 1

Conforter la participation citoyenne comme un principe de l'action municipale

Engagement n° 2

Clarifier la question soumise au débat, les objectifs et marges de manœuvre de chaque concertation

Engagement n° 3

Structurer et faire connaître l'organisation de la participation de l'amont du projet jusqu'à son aboutissement

Engagement n° 4

Mobiliser les acteurs, les élus, l'administration et habitants, concernés par la thématique et faire participer des publics diversifiés

PROJET

Engagement n°5

Partager et rendre disponible tout au long de la concertation une information, structurée et accessible à tous

Engagement n°6

Animer les débats et favoriser l'expression de chacun pour faire émerger les avis et les idées

Engagement n°7

Construire une compréhension commune et rechercher le consensus

Engagement n°8

Communiquer par des moyens diversifiés sur l'avancement des projets et valoriser l'avis et l'investissement citoyen

Engagement n°9

Promouvoir une culture du dialogue citoyen et de l'expérimentation

Engagement n°10

Evaluer régulièrement la participation citoyenne pour identifier les points d'amélioration et les marges de progrès